

# VDD CENTER

## CATALOGUE DE LOCATION



NINOOFSESTEENWEG 19A • 1570 VOLLEZELE  
054 33 1142 • INFO@VDDCENTER.BE  
WWW.VDDCENTER.BE

## LOCATION DE REMORQUES

### Remorque porte-voiture Hapert Indigo HF-2 :

- Rampes de chargement + béquilles réglables
- Treuil manuel
- Anneaux d'arrimage
- Verrouillage antivol
- Ridelles latérales en alu
- Ressorts paraboliques avec amortisseurs



<u>PTAC</u>	<u>Cap. de charge</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Permis</u>	<u>Jour</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end (sa-di)</u>
3500 Kg	2680 Kg	4,50 m x 2,00 m	B + E	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Remorque porte-machine Hapert Indigo LF-3 :

- Rampe sur toute la largeur
- Triple essieu 1 800 kg
- Ressorts paraboliques avec amortisseurs
- Anneaux d'arrimage
- Verrouillage antivol
- Ridelles latérales en alu



<u>PTAC</u>	<u>Cap. de charge</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Permis</u>	<u>Jour</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
3500 Kg	2330 Kg	4,10 m x 1,84 m	B + E	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Remorque plateau / à benne basculante Hapert Cobalt HM-2 :

- Rampes de chargement + béquilles réglables
- Rehausse grillagée 75 cm
- Plancher Ferro
- Basculement électrique
- Verrouillage antivol
- Ridelles latérales en alu
- Ressorts paraboliques avec amortisseurs



PTAC	Cap. de charge	Dimensions	Permis	Jour	Semaine (5j)	Mois (20j)	Week-end(sa-di)
3500 Kg	2340 Kg	3,35 m x 1,80 m	B + E	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Remorque à chevaux Xanthos Aero S :

- Pour titulaires du permis B + E
- Longueur totale : 4,62 m
- Poids à vide : 980 kg
- Ressorts hélicoïdaux
- 2 chevaux
- Verrouillage antivol
- Porte arrière à deux battants
- Hauteur intérieure : 2,36 m



PTAC	Cap. de charge	Dimensions	Permis	Jour	Semaine (5j)	Mois (20j)	Week-end(sa-di)
2700 Kg	1720 Kg	3,45 m x 1,71 m	B + E	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Remorque porte-touret Humbaur KTA 3500 / 160 :

- Treuil manuel pour enroulement et déroulement du câble
- Frein à main
- Hauteur utile : 2,85 m
- 4 béquilles
- Verrouillage antivol
- 4 semaines = 20 jours ouvrables



<u>PTAC</u>	<u>Cap. de charge</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Permis</u>	<u>Jour</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
3500 Kg	2665 Kg	2,20 m x 1,60 m	B + E	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Remorque à bagages

- Non freinée 750 kg
- Hauteur : 60 cm
- Support de plaque d'immatriculation
- Roue de secours
- Verrouillage antivol
- Roue jockey



<u>PTAC</u>	<u>Cap. de charge</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Permis</u>	<u>Jour</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
750 Kg	550 Kg	2,20 m x 1,60 m	B	€ 40	€ 160	€ 480	€ 70

### Remorque fermée / surbaissée Heimann

- Idéale pour charger et décharger avec un transpalette
- Abaissement du plateau jusqu'au niveau du sol
- Hauteur utile : 2,10 m
- 4 rails d'arrimage
- 8 anneaux d'arrimage pour sécuriser le chargement
- Éclairage intérieur LED
- Commande électrique sur batterie
- Verrouillage antivol



PTAC	Cap. de charge	Dimensions	Permis	Jour	Semaine (5j)	Mois (20j)	Week-end(sa-di)
3500 Kg	2355 Kg	3,50 m x 1,60 m	B + E	€ 85	€ 340	€ 1020	€ 115



### Remorque à plateau / fourgon non freinée Twins

- Non freinée 750 kg
- Roue avant
- Support de plaque d'immatriculation
- Ridelles latérales alu 30 cm
- Rehausses grillagées 75 cm
- Basculement manuel



<b>PTAC</b>	<b>Cap. de charge</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Permis</b>	<b>Jour</b>	<b>Semaine (5j)</b>	<b>Mois (20j)</b>	<b>Week-end(sa-di)</b>
750 Kg	450 Kg	3,00 m x 1,50 m	B	€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

## LOCATION D'APPAREILS KÄRCHER

### Kärcher HDS 10/20 – 4MX :

- Nettoyeur haute pression à eau chaude
- Débit d'eau de 400 à 1 000 l/h
- Pression de 30 à 200 bars
- Enrouleur intégré avec flexible de 15 m
- Poignée pistolet Easy Force
- Brûleur au mazout rouge
- 150 kg
- Type de courant : triphasé en 380 V



Jour (8h)	Semaine (5j)	Mois (20j)	Week-end (sa-di)
€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

### Kärcher HD 5/15 CX Plus :

- Nettoyeur haute pression à eau froide
- Débit : 500 l/h
- Pression : 150 bars
- Enrouleur avec flexible de 15m
- Nettoyeur de terrasse
- Rotabuse
- Poignée pistolet Easy Force
- Type de courant : 220 V



Jour (8h)	Semaine (5j)	Mois (20j)	Week-end (sa-di)
€ 40	€ 160	€ 480	€ 70



# VDD CENTER

Ninoofsesteenweg 19A,  
1570 Vollezele  
054 33 11 42  
info@vddcenter.be  
www.vddcenter.be

## Kärcher BR 35/12 Bp Pack :

- Autolaveuse aspirante
- Brosse de 35 cm
- Réservoir d'eau propre de 12 l
- Réservoir d'eau sale de 12 l
- Batterie et chargeur intégrés
- Rendement théorique : 1 000m<sup>2</sup>/h
- Autonomie : 1 h 30
- Type de courant : 220 V



<u>Jour (8h)</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end (sa-di)</u>
€ 60	€ 240	€ 720	€ 90

## Kärcher B60 R 75 Bp Pack :

- Autolaveuse aspirante
- Brosse de 75 cm
- Réservoir d'eau propre de 60 l
- Réservoir d'eau sale de 60 l
- Batterie et chargeur intégrés
- Fonctionnement en marche arrière
- Rendement théorique : 3300 m<sup>2</sup>/h
- Autonomie : 2 h 30
- Type de courant : 220 V



<u>Jour (8h)</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end (sa-di)</u>
€ 60	€ 240	€ 720	€ 90



## Kärcher aspirateur eau et poussières NT 40/1 Tact Te L :

- Aspirateur pour saletés sèches, humides ou liquides
- Réservoir : 40 l
- 1 moteur
- Filtre autonettoyant
- Type de courant : 220 V



<u>Jour (8h)</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20 d)</u>	<u>Week-end (sa-di)</u>
€ 40	€ 160	€ 480	€ 70

## LOCATION DE MACHINES

### Chargeuse articulée Manitou MLA 3-35

- Capacité de levage : 1 250 kg
- Poids : 2 835 kg
- Hauteur de levage maximale : 2,65 m
- Avec godet et fourche à palettes
- Sans cabine
- Pince à ballots : + 35 € / jour
- Livraison et enlèvement possibles par VDD Center
- Fiche technique à télécharger
- 4 semaines = 20 jours ouvrables



<u>Jour (8h)</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
€ 145	€ 580	€ 1740	€ 255

- *Prix hors TVA, carburant, transport et assurance 5 %*

### Minipelle Case CX 26 :

- Capacité de levage : 1 250 kg
- Avec godet de curage 120 cm
- Avec godet rétro 50 cm
- Avec godet rétro banane 25 cm
- Poids : 2 650 kg
- Avec cabine / radio / chauffage
- Attaches rapides hydrauliques
- Doubles marteaux hydrauliques
- Livraison et enlèvement possibles par VDD Center
- Fiche technique à télécharger
- 4 semaines = 20 jours ouvrables



<u>Jour (8h)</u>	<u>Jour (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
€ 145	€ 580	€ 1740	€ 255

## Minipelle Case CX 19 :

- Avec godet de curage 100 cm
- Avec godet rétro 50 cm
- Avec godet rétro banane 25 cm
- Poids : 1 905 kg
- Avec cabine / radio / chauffage
- Attaches rapides hydrauliques
- Doubles marteaux hydrauliques
- Livraison et enlèvement possibles par VDD Center
- Fiche technique à télécharger
- 4 semaines = 20 jours ouvrables



<u>Jour (8h)</u>	<u>Semaine (5j)</u>	<u>Mois (20j)</u>	<u>Week-end(sa-di)</u>
€ 135	€ 540	€ 1620	€ 240

- *Prix hors TVA, carburant, transport et assurance 5 %*

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Conditions générales relatives aux remorques et appareils Kärcher

- Tous les prix mentionnés s'entendent hors TVA
- Caution : 250 € (paiement au comptant)

### Conditions générales machines

- Tous les prix mentionnés s'entendent hors TVA, carburant, transport et assurance de 5 %.

## TARIF TRANSPORT ALLER & RETOUR

Distance	Prix
Jusqu'à 10 km	€ 60
Jusqu'à 25 km	€ 120
Jusqu'à 50 km	€ 165
Jusqu'à 100 km	€ 225

## CARBURANT

Machine	Réservoir	Nombre de m3	l/m3
Minipelle CX 26	30 l	8	3,75 l
Minipelle CX 19	30 l	8	3,75 l
Manitou MLA 3-35	57 l	8	7,12 l

- Prix actuels calculés sur [informazout.be](http://informazout.be)



# VDD CENTER

Ninoofsesteenweg 19A,  
1570 Vollezele  
054 33 11 42  
info@vddcenter.be  
www.vddcenter.be

## Conditions de location relatives aux remorques et appareils Kärcher

### 1. Durée de la location

- Le contrat de location est établi pour la durée mentionnée au verso.
- Si la remorque ou l'appareil Kärcher pris en location ne peuvent pas être mis à la disposition du locataire au moment convenu, VDD Center se réserve le droit de fournir une remorque ou un appareil Kärcher de remplacement. Si aucune solution alternative n'est possible, le locataire est en droit d'annuler le contrat de location, auquel cas il bénéficiera du remboursement du montant de la caution et de la location réglée anticipativement. Toute autre demande de dommages et intérêts est exclue.
- Si la remorque ou l'appareil Kärcher ne peuvent être restitués au terme du contrat de location, le loueur est tenu d'en avertir VDD Center en temps voulu.

### 2. Responsabilité et obligations du locataire

- Le locataire doit se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur sur la voie publique. Il doit notamment être titulaire du permis BE exigé pour tracter une remorque freinée et veiller à arrimer son chargement de manière sécurisée. Les infractions au code de la route sont à la charge du locataire.
- Le locataire n'est pas autorisé à sous-louer la remorque ou l'appareil Kärcher, ni à en confier l'utilisation à des tiers.
- Le locataire est tenu de restituer la remorque ou l'appareil Kärcher dans le même état technique irréprochable que celui dans lequel ils lui ont été fournis. Le locataire n'est pas autorisé à procéder à des modifications.
- Le locataire s'engage à utiliser la remorque ou l'appareil Kärcher en bon père de famille et à les restituer dans un état de propreté impeccable. Dans le cas contraire, VDD Center se réserve le droit de lui imputer des frais de nettoyage.
- Le locataire veillera à ne pas laisser la remorque ou l'appareil Kärcher sans surveillance s'ils ne sont pas verrouillés correctement, protégés par un antivol et placés dans un local fermé à clé.
- Le locataire est responsable pour tout dommage occasionné à la remorque ou à l'appareil Kärcher entre le moment de leur enlèvement chez VDD Center et celui de leur restitution à VDD Center.
- Le locataire est tenu de déclarer immédiatement tout vol à la police et d'en avertir VDD Center.
- En cas d'accident, le locataire est tenu de remplir correctement l'intégralité du formulaire de déclaration de sinistre et d'en remettre une copie à VDD Center.
- En cas de vol ou de destruction de la remorque ou de l'appareil Kärcher, le locataire est redevable à VDD Center du nouveau prix du bien sur la base du tarif en vigueur.

### 3. Responsabilité et obligations du loueur VDD Center

- La remorque prise en location est assurée en vue de pouvoir circuler sur la voie publique.
- La remorque prise en location est équipée d'un antivol, d'un filet, d'anneaux d'arrimage et d'une boîte à outils en fonction de l'utilisation prévue.
- VDD Center décline toute responsabilité en cas de dommages occasionnés aux biens du locataire ou de tiers découlant de l'utilisation de la remorque ou de l'appareil Kärcher.



## Conditions de location relatives aux machine

La location est souscrite conformément aux conditions énoncées ci-après. Sauf conditions contraires explicites établies au préalable par écrit de commun accord, les conditions ci-dessous sont toujours applicables et le locataire, le co-contractant ou l'acheteur déclare les connaître et les accepter. Tous les contrats sont régis par le droit belge.

### 1. Durée de la location

a. Selon le cas, la location prend cours :

- au moment de la réception du matériel pris en location par le locataire ou son mandataire.
- si le matériel pris en location doit être livré par le loueur ou un transporteur désigné par ses soins, le locataire est tenu d'être présent à l'heure et à l'endroit convenus pour en accuser réception. Si tel n'est pas le cas, le loueur est en droit de reprendre le matériel pris en location et de facturer les frais de transport au locataire. Le locataire reste néanmoins lié par le contrat de location pour la durée qui y est stipulée. Les engagements du loueur concernant la date de livraison ne sont pas contraignants et ne constituent donc pas un motif de résiliation du contrat ni de dédommagement.

b. La location prend fin :

- à la date convenue stipulée dans le contrat de location, sachant que cette date ne peut faire l'objet d'une reconduction tacite par le locataire ;
- à la date de restitution dans les locaux de VDD Center en cas de contrat à durée indéterminée.
- La simple annulation ou la non-utilisation du bien pris en location n'implique pas la fin du contrat de location.

c. Dès l'expiration du contrat de location, le locataire est présumé, de plein droit et sans aucune mise en demeure, en défaut de restitution du matériel pris en location. Le loueur est dès lors en droit de récupérer celui-ci où qu'il se trouve sans faire intervenir un juge. Tous les frais occasionnés incombent au locataire.

d. VDD Center se réserve le droit de résilier le contrat par e-mail ou courrier avec effet immédiat et de plein droit sans que le locataire puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans le cas où :

- le matériel pris en location est gravement endommagé ;
- le matériel pris en location fait l'objet d'une perte ou d'un vol ;
- le matériel pris en location nécessite une réparation ou un entretien urgent ;
- le locataire ne respecte pas les obligations découlant du bon de commande ;
- le locataire est déclaré en faillite, décède, est placé sous tutelle ou s'établit en dehors de la Belgique.

e. La restitution anticipée du matériel ne dispense pas le locataire de respecter toutes les obligations découlant du contrat jusqu'à son terme.

### 2. Responsabilité et obligations du locataire

a. Le locataire assume les risques et la responsabilité du matériel pris en location dès le moment où il est mis à sa disposition par VDD Center et jusqu'au moment de sa restitution effective. Cette disposition s'applique également lorsque VDD Center procède à la remise du matériel pris en location en dehors de ses locaux.

b. Le locataire s'engage à déplacer, utiliser et stocker le matériel pris en location en bon père de famille, conformément à l'usage normal et légal, au manuel d'utilisation et à toutes les exigences légales en vigueur en matière de sécurité, certification, permis de conduire et autorisations.



# VDD CENTER

Ninoofsesteenweg 19A,  
1570 Vollezele  
054 33 11 42  
info@vddcenter.be  
www.vddcenter.be

- c. En ce qui concerne l'utilisation sur la voie publique, le locataire est tenu de respecter les obligations légales en vigueur entre autres en matière de permis, d'installation de chantier, de signalisation, etc.
- d. Toutes les taxes et amendes, ainsi que les droits publics relatifs à la possession et à l'utilisation du matériel pris en location sont à la charge du locataire, qui devra indemniser VDD Center.
- e. Le locataire veillera à ses frais à l'entretien quotidien et à l'inspection du matériel pris en location, ainsi qu'à son maintien dans un bon état de fonctionnement et de propreté.
- f. Le locataire signalera toute anomalie à VDD Center par téléphone et par écrit, au plus tard dans les 24 heures. Si le locataire n'a formulé aucune réclamation avant la fin du premier jour ouvrable suivant le jour de réception du matériel, VDD Center présumera de son consentement par rapport à la réception à la date prévue du matériel dans un bon état de propreté et de fonctionnement, à la réception et à la connaissance du manuel d'utilisation et au respect des règles de sécurité en vigueur.
- g. Le locataire renonce à toute réduction du prix de la location en cas de défectuosité du matériel de location. Cette dernière ne lui donne pas non plus le droit de suspendre ou de différer le paiement des loyers déjà échus.
- h. Le locataire s'engage à restituer intact, propre et en bon état de marche l'ensemble du matériel pris en location dans les locaux de VDD Center le dernier jour ouvrable du contrat avant 18 h.

### 3. Responsabilité et obligations du loueur VDD Center

- a. La responsabilité de VDD Center se limite à la responsabilité imposée par la législation belge régissant la location.
- b. VDD Center s'engage à entretenir et à réparer le matériel en vue de permettre au locataire d'effectuer son travail.
- c. Les machines sont livrées, en fonction du type, avec le plein de carburant et/ou la batterie chargée.
- d. VDD Center prend en charge l'usure normale du matériel dans des circonstances d'utilisation normales. Les crevaisons de pneu et les dégâts résultant d'un mauvais usage sont toujours à la charge du locataire.
- e. Seules les machines munies d'une plaque d'immatriculation physique peuvent être utilisées sur la voie publique.

### 4. Conditions d'assurance

- a. Le locataire est censé, sauf refus explicite par écrit, souscrire une assurance risques pour le compte de VDD Center contre paiement d'un pourcentage du prix de location tel que stipulé sur le bon de commande. L'assurance risques ne couvre que les dommages occasionnés au matériel pris en location. Le locataire doit en outre souscrire une assurance en responsabilité civile pour tous les dommages aux personnes et aux biens résultant de l'utilisation ou de la possession du matériel pris en location, et ce même si l'assurance risques fait l'objet d'un refus explicite par écrit.
- b. Le vandalisme, les dommages causés par un acte intentionnel, une négligence grave, l'ivresse ou l'intoxication, l'effondrement de bâtiments ou de structures, l'abus de confiance et la fraude sont toutefois exclus de toute couverture. Les frais de réparation afférents sont entièrement à la charge du locataire.





# VDD CENTER

Ninoofsesteenweg 19A,  
1570 Vollezele  
054 33 11 42  
info@vddcenter.be  
www.vddcenter.be

c. En cas de sinistre couvert, l'exonération forfaitaire (franchise) dépend du type de machine. À l'exception du vol ou du détournement du bien pris en location, cette franchise est fixée à 10 % de la valeur à neuf de la machine avec un minimum de €1250.

d. Le locataire est tenu d'informer VDD Center de tout sinistre dans un délai de 24 h. En cas de dommages physiques, le locataire doit les signaler immédiatement à VDD Center ainsi qu'aux autorités compétentes (police, pompiers, etc.).

e. L'assurance risques ne s'applique pas si le locataire sous-loue, prête ou remet le matériel pris en location de quelque manière que ce soit à un tiers sans consentement écrit préalable de VDD Center.

## 5. Tarif de location et modalités de paiement

a. Les prix indiqués s'entendent hors TVA, taxes, prélèvements et charges. Les frais de livraison (transport) ou d'enlèvement du matériel pris en location, ainsi que les frais de carburant et de montage sont à la charge du locataire et font l'objet d'une facturation séparée.

b. Le prix de location peut être revu tous les 6 mois en fonction des fluctuations de l'indice des prix à la consommation. Les prix exacts seront déterminés lors de la conclusion du contrat de location ; les prix indiqués sur le site web sont indicatifs.

c. Les factures de VDD Center sont payables à la date d'échéance convenue ou au comptant, comme indiqué sur la facture.

d. En cas de non-paiement à la date d'échéance, un intérêt de 13 % par an sera appliqué sur le solde restant dû jusqu'au paiement intégral, sans qu'aucun avertissement ou mise en demeure ne soit requis.

e. En cas de non-paiement, sans motif valable, de l'intégralité ou d'une partie du solde restant dû à la date d'échéance, celui-ci sera en outre majoré de 13 %, dans un délai de 8 jours suivant une mise en demeure restée sans suite.

f. Le prix de location journalier est fixé sur la base de 8 heures de travail par jour, le prix de location hebdomadaire correspond à 40 heures de travail réparties sur une période de 5 jours et le prix de location mensuel à 160 heures de travail réparties sur 20 jours. En cas de dépassement du nombre d'heures mentionné ci-avant, le loueur se réserve le droit de facturer les heures supplémentaires.

g. Après autorisation écrite explicite, un prix par heure peut être établi, rendant caduques les limitations exposées au paragraphe 5f.

h. Toute réclamation portant sur une facture doit être introduire dans les 8 jours suivant sa réception.

i. En cas de défaut de paiement ou de manquement, de faillite ou d'indice de mauvaise solvabilité dans le chef du locataire, tous les montants impayés seront exigibles immédiatement sans qu'une mise en demeure ne soit requise. VDD Center se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toutes ses obligations et de reprendre le matériel pris en location, sans l'intervention d'un juge, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée, et ce, sans être redevable de dommages et intérêts et sans préjudice de son droit d'indemnisation. Le locataire reste tenu de conserver la location pendant toute la durée du contrat (1 an à compter de la date de début).

j. Pour tout litige, seuls les tribunaux de la région où se situe le siège de VDD Center sont compétents. VDD Center a toutefois le droit de porter le litige devant tout autre tribunal compétent.



6. Résiliation de la location et rupture anticipée

a. Le non-enlèvement ou le refus de livraison du matériel pris en location à la date convenue ne dispense pas le locataire du paiement du loyer sur la période convenue ou à l'issue de la durée prévue.

7. Dispositions générales

a. Il est interdit au locataire de sous-louer, prêter ou remettre le matériel pris en location sous toute autre condition à des tiers. En d'autres termes, seul le locataire ou son personnel, disposant des certificats appropriés (permis de conduire, certificat de conduite...), est autorisé à conduire et à déplacer la machine.

b. Le locataire a toujours le droit d'inspecter, d'entretenir ou de réparer le matériel pris en location.

c. Lorsque le matériel pris en location est utilisé, à l'insu de VDD Center, dans des conditions fortement anormales (environnement corrosif, températures élevées, immersion totale ou partielle...), VDD Center peut suspendre la location sans préavis et se réserve le droit de facturer un dédommagement supplémentaire. Les dommages résultant d'une utilisation dans des conditions fortement anormales ne sont pas couverts par l'assurance telle que décrite au paragraphe 4.